



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 8 avril 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Prignac et Marcamps, le 8 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Délibération n° 202512 : Désignation d'un correspondant « Défense »

Présents : 15

Mmes Corine Levreaud, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Patricia Lauriol, Natacha Floury Hybertie, Isabelle Roberti, MM. Laury Lefèvre, Claude Migner, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Hughes Floury, Henri Such, Henri Pereira Ramos.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

Sur rapport de M. le Maire, il est indiqué qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un conseiller municipal en charge des questions de défense, ayant pour mission de devenir interlocuteur privilégié auprès de nos concitoyens, en maintenant et développant leur intérêt pour les questions de sécurité et de défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

M. le Maire propose la candidature de Monsieur Hugues Floury.

M. le Maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucune personne ne se portant candidat, M. le Maire procède au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité désigne comme correspondant Défense de la commune de Prignac et Marcamps auprès de la Délégation à l'Information et à la Communication du Ministère de la Défense

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Roberti et M. Pereira Ramos)

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 8 avril 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaillié



Le Maire
Laury Lefevre

